

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

· **Code du produit:** P1006

· **No CAS:**
9016-87-9

· **Numéro CE:**
618-498-9

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour l'utilisation dans le secteur "do it yourself", il existe une autre information, voir "Fact Sheet for resellers".

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Suter Kunststoffe AG

· Aefligenstrasse 3
3312 Fraubrunnen
Tel. +41 (0)31 763 60 60
Fax. +41 (0)31 763 60 61

e-mail: info@swiss-composite.ch

· **Service chargé des renseignements:** Sales Team

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse tel : 145

International: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons, le système respiratoire et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons, le système respiratoire et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 618-498-9
- **Limites de concentration spécifiques**
Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %
Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %
Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %
STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %

- **Composants dangereux:**

CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47-xxxx	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	25-50%
--	---	--------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
En cas de contact avec la peau, laver de préférence avec un nettoyant à base de polyéthylène glycol ou nettoyer avec beaucoup d'eau chaude et du savon. En cas de réactions de la peau, consulter un médecin.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Protéger l'œil intact.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 4)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 3)

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit irrite les voies respiratoires et est un déclencheur potentiel pour la peau et Sensibilisations respiratoires. Traitement de l'irritation aiguë ou du rétrécissement bronchique est avant tout symptomatique. Selon le niveau d'exposition et la Les symptômes peuvent nécessiter des soins médicaux plus longs.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Eau

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la formation de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, de vapeurs d'isocyanate et de traces de cyanure d'hydrogène est possible. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire avec alimentation d'air indépendante. Ne pas laisser d'eaux d'extinction d'incendie contaminées entrer dans le sol, ni dans la nappe phréatique, ni dans les eaux.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Enlever mécaniquement – couvrir le reste avec un matériau humide et absorbant (p. e. sciure, liants chimiques à base de silicate de calcium hydraté, sable). Après 1 heure environ, mettre dans un conteneur de déchets et ne pas le fermer (dégagement de CO₂). Garder humide dans une zone sûre en plein air pour plusieurs jours.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 5)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sur les lieux de travail et/ou les parties d'installation où se pourraient former des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate dans des concentrations élevées (p. e. décompression, désaération de moules, insufflation de têtes mélangeuses avec de l'air comprimé), il est essentiel d'empêcher un dépassement des valeurs limites de l'hygiène du travail par aspiration d'air. Le mouvement de l'air ne doit pas s'orienter vers des personnes. L'efficacité des installations doit être vérifiée à intervalles réguliers. Les valeurs limites d'air mentionnées dans chapitre 8 doivent être surveillées. Respecter les mesures préventives personnelles décrites dans chapitre 8. Éviter en tout cas le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs. Tenir à l'écart de produits alimentaires et de produits de consommation de luxe. Laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Utiliser un onguent protégeant la peau. Garder le vêtement de travail à une place séparée. Enlever tout de suite des vêtements souillés et imbibés.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Assurer une bonne aération/aspiration sur le lieu de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir le réservoir bien fermé au sec dans un local bien aéré

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec de l'eau.

Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage: 10

· 7.3 Dénomination d'origine Made in Germany

· Traitement des informations Homogénéiser le contenu avant utilisation

· Remarque générale Pour les instructions de traitement, voir la fiche technique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VLEP (France) Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

(suite page 6)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 5)

· DNEL		
101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane		
Oral	DNEL Acute - systemic effects	20 mg/kg bw/day (population générale)
Dermique	DNEL Acute - local effects	17,2 mg/cm ² (population générale)
		28,7 mg/cm ² (ouvriers)
Inhalatoire	DNEL Acute - systemic effects	25 mg/kg bw/day (population générale)
		50 mg/kg bw/day (ouvriers)
	DNEL Effets systémiques – exposition à long terme	0,025 mg/m ³ (population générale)
		0,05 mg/m ³ (ouvriers)
	DNEL Effets locaux – exposition à long terme	0,025 mg/m ³ (population générale)
		0,05 mg/m ³ (ouvriers)
	DNEL Acute - systemic effects	0,05 mg/m ³ (population générale)
		0,1 mg/m ³ (ouvriers)
	DNEL Acute - local effects	0,05 mg/m ³ (population générale)
		0,1 mg/m ³ (ouvriers)

· PNEC	
101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
PNEC	1 mg/kg (sol)
PNEC STP	1 mg/L (station d'épuration)
PNEC	1 mg/l (eau douce)
	0,1 mg/l (eau de mer)
	10 mg/l (libérations intermittentes)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante sur le lieux de travail ou s'il s'agit d'application par pulvérisation. Recommandation: masque à air frais ou - pour des travaux de courte durée – filtre combiné A2-P2.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 7)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 6)

· Protection des mains:

Protection préventive de la peau (programme à 3 points) demandée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

· Couleur:	Brun
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>300 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>200 °C
· Température d'auto-inflammation	>600 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	200 mPas

(suite page 8)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 7)

· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 25 °C:	0,00001 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,24 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,0 g/l
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 8)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
à partir d'environ 200 °C polymérisation, dégagement de CO₂.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique avec des amines et des alcools; avec de l'eau: formation de CO₂, dans des récipients fermés: accumulation de pression, danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter**
Humidité. Chaleur, flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Le contact avec des tuyauteries et des récipients contaminés ou avec des récipients corrodés ou rouillés peut mener à une formation accrue d'hydrogène. Observer les indications dans la rubrique 7.
- **10.5 Matières incompatibles:**
eau, alcool, amine base et acide
Éviter le contact avec des agents à fort effet d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Dans l'air à partir de 300°C environ : acroléine

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Toxicité aiguë, par inhalation :
CL 50 rat : 0,31 mg/l, 4h
Valeur convertie pour la toxicité aiguë : 1,5 mg/l
Atmosphère d'essai : poussière/brouillard
Méthode : Jugement d'expert
Évaluation : Nocif en cas d'inhalation.

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat) (OECD 401 Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402 Acute Dermal Toxicity)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402 Acute Dermal Toxicity)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Irritation primaire de la peau
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
Espèce : Lapin
Résultat : légèrement irritant
Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE
Effet irritant primaire sur les muqueuses
Espèce : Lapin
Résultat : non irritant
Classification : pas d'irritation des yeux
Méthode : Ligne directrice 405 de l'OCDE
Etude toxicologique sur un produit comparable.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 10)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 9)

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Sensibilisation cutanée selon Magnusson/Klingman (test de maximisation) :

Espèce : cochons d'inde

Résultat : négatif

Classification : Ne provoque pas de sensibilisation cutanée

Méthode : Ligne directrice 406 de l'OCDE

Sensibilisation cutanée (test local des ganglions lymphatiques (LLNA)) :

Espèce : souris

Résultat : positif

Classification : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE Ligne directrice 429

Enquête toxicologique sur un produit comparable.

Sensibilisation respiratoire :

Espèce : rat

Résultat : positif

Classification : Sensibilisation possible par inhalation

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Génotoxicité in vitro :

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Type de test : Salmonella / test des microsomes (test d'Ames)

Système de test : Salmonella typhimurium

Activation métabolique : avec / sans

Résultat : négatif

Méthode : OCDE Ligne directrice 471

· **Cancérogénicité**

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Voie d'application : inhalation

Espèce : rat

Posologie : 0 - 0,2 - 1 - 6 mg/m³

Temps d'exposition : 2a

Fréquence de traitement : 6 heures par jour, 5 jours par semaine

Substance d'essai : sous forme d'aérosol

Méthode : OCDE Ligne directrice 453

Incidence des tumeurs dans le groupe recevant la dose la plus élevée

· **Toxicité pour la reproduction**

Tératogénicité

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

NOAEL (tératogénicité) : 12 mg/m³

NOAEL (maternelle) : 4 mg/m³

NOAEL (toxicité pour le développement) : 4 mg/m³

Espèce : rat

Voie d'application : inhalation

Dosages : 0 - 1 - 4 - 12 mg/m³

Fréquence de traitement : 6 heures par jour (durée d'exposition : 10 jours (jour 6 - 15 p.c.))

Durée du test : 20 jours

Substance d'essai : sous forme d'aérosol

Méthode : OCDE Ligne directrice 414

NOAEL (toxicité pour le développement) : 4 mg/m³

N'a montré aucun effet tératogène lors des expérimentations animales.

(suite page 11)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 10)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique*Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**Voie d'exposition : Inhalation**Organes cibles : système respiratoire**Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.***· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée***Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**Voie d'exposition : Inhalation**Organes cibles : système respiratoire**Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.***· Danger par aspiration***Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***· Toxicité subaiguë à chronique:***Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**NOAEL : 0,2 mg/m³**LOAEL : 1 mg/m³**Voie d'application : inhalation**Espèce : rat**Posologie : 0 - 0,2 - 1 - 6 mg/m³**Temps d'exposition : 2a**Fréquence de traitement : 6 heures par jour, 5 jours par semaine**Organes cibles : poumons, fosses nasales**Substance d'essai : sous forme d'aérosol**Méthode : OCDE Ligne directrice 453**Constats : irritation des fosses nasales et des poumons.**Enquête sur un produit comparable.***· Indications toxicologiques complémentaires:***En cas de surexposition - en particulier lors de la pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque d'irritation concentration-dépendante des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Un retard d'apparition des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (difficulté à respirer, toux, asthme) sont possibles. Chez les personnes hypersensibles, des réactions peuvent se déclencher même à de très faibles concentrations d'isocyanate, même en dessous de la valeur MAK.***· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)***Mutagénicité : Les tests in vitro ne montrent aucun effet mutagène. Si les données disponibles sont prises comme base, les critères de classification ne sont pas remplis.**Tératogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.***· 11.2 Informations sur les autres dangers****· Propriétés perturbant le système endocrinien***Aucun des composants n'est compris.*

FR

(suite page 12)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

LC50 (96 h)	>1.000 mg/l (Danio Rerio) (OECD 203 Fish, Acute Toxicity Test)
EC50 (24h)	>1.000 mg/l (Daphnia Magna) (OECD 202)
EC50(3h)	>100 mg/l (activated sludge) (OECD209 Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
NOEC / 21d	>10 mg/l (Daphnia Magna) (OECD 202 Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
NOEC / 14d	>1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwurm)) (OECD 207 Earthworm, Acute Toxicity Tests)
ErC50/72h	>1.640 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201 Alga, Growth Inhibition Test)
EC50 (grow inhibition)	1.000 mg/l (Avena sativa (Hafer)) 1.000 mg/l (Lactuca Sativa (Kopfsalat))

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

LC50 (96 h)	>1.000 mg/l (Danio Rerio) (OECD 203 Fish, Acute Toxicity Test)
EC50 (24h)	>1.000 mg/l (Daphnia Magna) (OECD 202 Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
EC50(3h)	>100 mg/l (activated sludge) (OECD209 Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
NOEC / 21d	>10 mg/l (Daphnia Magna) (OECD 202 Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
NOEC / 14d	>1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwurm)) (OECD 207 Earthworm, Acute Toxicity Tests)
	>1.000 mg/kg (Avena sativa (Hafer)) (OECD 208 Terrestrial Plant Test)
	>1.000 mg/kg (Lactuca Sativa (Kopfsalat)) (OECD 208 Terrestrial Plant Test)
ErC50/72h	>1.640 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201 Alga, Growth Inhibition Test)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Type de test : aérobic

Inoculum : boue activée

Biodégradation : 0 %, 28 j, c'est-à-dire non potentiellement dégradable

Méthode : Ligne directrice 302C de l'OCDE

Selon les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit n'est pas facilement dégradable.

Stabilité dans l'eau :

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Type d'essai : Hydrolyse

Demi-vie : 20 h à 25°C

La substance s'hydrolyse rapidement dans l'eau.

Analyse d'un produit comparable

(suite page 13)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 12)

Photodégradation :*Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**Type de test : phototransformation dans l'air**Température : 25°C**Sensibilisant : radicaux OH**Concentration de sensibilisateur : 500 000 l/cm³**Demi-vie de la photolyse indirecte : 0,92 j**Méthode : SRC-AOP (calcul)**Une photodégradation modérée de la substance se produira après rejet ou exposition à l'air.**Analyse d'un produit comparable.***· Autres indications:** *Élimination par adsorption sur des boues activées.***· 12.3 Potentiel de bioaccumulation***Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**Facteur de bioconcentration (BCF): <14**Espèce : Cyprinus carpio (carpe)**Durée d'exposition : 42j**Concentration : 0,2 mg/l**Méthode : Ligne directrice 305C de l'OCDE**L'accumulation dans les organismes aquatiques n'est pas attendue.**Analyse de l'hydrolysate.**La substance s'hydrolyse rapidement dans l'eau.***· 12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** *Non applicable.***· vPvB:** *Non applicable.***· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien***Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.***· 12.7 Autres effets néfastes****· Autres indications écologiques:****· Indications générales:***Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:***Évacuer selon les lois, règlements et statuts internationaux, nationaux et locaux applicables .**Pour l'évacuation dans la CE, employer la clé de déchets appropriée selon le catalogue de déchets européen.**Pas d'évacuation d'eaux usées.***· Emballages non nettoyés:****· Recommandation:***Les emballages doivent être nettoyés directement après le dernier prélèvement du produit (pas de gouttes, pas de granulés, nettoyés avec une spatule). Après avoir neutralisé les restes de produits adhérant aux parois, dévaluer le marquage du produit et des substances dangereuses. Ces emballages peuvent être délivrés de manière spécifique aux matériaux d'emballage aux points de récupération des systèmes de retour de l'industrie chimique. La récupération doit être effectuée conformément à la législation nationale et aux dispositions environnementales.*

(suite page 14)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de transport de marchandises dangereuses. Sensible au gel à partir de 0 °C. Sensible à la chaleur à partir de +50 °C. Protéger de l'humidité. Séparer des aliments, des articles de luxe, des acides et des alcalis
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.

(suite page 15)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 14)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons, le système respiratoire et les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 56a, 74

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Classe	Part en %
I	75-100

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(suite page 16)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 15)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:*Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.***RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent au meilleur de nos connaissances au moment de la révision. Les informations sont destinées à vous donner des directives pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mélangé ou traité avec d'autres matériaux, ou est soumis à un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

· Service établissant la fiche technique: Département de la Protection de l'Environnement

· **Contact:** Herr Ottensmann Tel. +49 (0)2056-25863-7

· **Numéro de la version précédente:** 10

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 17)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 14.07.2022

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 3

(suite de la page 16)

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

*. * Données modifiées par rapport à la version précédente*

FR